

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DJS 54 Subventions et conventions (52 000 euros) à deux associations parisiennes.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 2 à 4 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : Une subvention de 37 000 euros est attribuée à Paris Handball Club (2016_00757 / SIMPA 133/ 1000046024) au 92, rue Réaumur (2^e), pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à l'association Educ-hand'elles (1000055689 / SIMPA 118021 / 2016_00782), pour soutien à l'activité et développement de ses projets, au titre de l'exercice 2016.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant total de 52 000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Anne HIDALGO